



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023  
A 20H30**

## **EXTRAIT**

**L'an deux mille vingt-trois,**

**Le vingt-cinq du mois de septembre 20 Heures 30,**

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2023

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, Mme CANITROT Nadine, M. CUOC Jérôme, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, M. LACOMBE Philippe, Mme LITRE Alexandrine M. PANIS Didier, Mme POUGET Sandrine, Mme LACOMBE Patricia

M. ANGLES Julien a été désignée secrétaire de séance.

### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DELIBERATION N°01 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT MARTY A CAMBOULAZET.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de lotissement Marty.

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée la procédure adaptée qui sera conduite pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération, après avoir rappelé la réglementation relative à la commande publique, qui autorise le recours à cette procédure pour la passation de tous les marchés de services inférieur à 215 000 € HT.

Il expose également les éléments de programme de l'opération.

Monsieur le Maire explique que la procédure choisie est une procédure restreinte avec remise de prestations. Elle comprend deux phases :

- une première phase de recueil des candidatures et de sélection des candidats admis à remettre une offre (2 candidats),
- puis une seconde phase, de recueil des offres et de choix de l'attributaire du marché. Elle prévoit la remise, par les candidats admis à présenter une offre à l'issue de la première phase, d'une prestation niveau Esquisse, en contrepartie du versement d'une prime de 3 000 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du contenu du dossier de consultation établi pour la passation du marché considéré, décide :

- autorise le versement de la prime de 3 000 € HT à chacun de candidats ayant remis une offre complète

## **DELIBERATION N°02 : CONSTRUCTION D'UN ESPACE MULTI SPORT**

Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement du projet de création d'un espace multi sport qui sera installé à proximité du stade de foot de Camboulazet.

Il donne lecture des nouveaux devis correspondant à ces travaux :

|  |                        |
|--|------------------------|
| Paysage concept City stade (structure) | 71 592,17 € HT         |
| TP Puechoultres : (plateforme)         | 10 598,00 € HT         |
|  | -----                  |
| <b>TOTAL H.T</b>                       | <b>82 190,17 € H.T</b> |

### **Plan de financement prévisionnel :**

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Montant des travaux                | <b>82 190,17 € H.T</b> |
| <b>DETR 2023 : 30%</b>             | 24 657,00 €            |
| <b>CONSEIL DEPARTEMENTAL : 25%</b> | <b>20 548,00 €</b>     |
| <b>CONSEIL REGIONAL : 22,5 %</b>   | <b>18 493,00 €</b>     |
| Emprunt/ Autofinancement 22,5%     | 18 462,00 €            |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'engager les travaux de construction d'un espace multi sport à Camboulazet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- De solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et Conseil Régional
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la réalisation de ce projet.

Cette délibération modifie la délibération du 12/06/2023.